

# FAGW

Suivi des dossiers en cours

CA du 18 octobre 2022



Fédération des  
Associations de  
Généralistes de la Région  
Wallonne ASBL

Cliquez sur le sujet qui vous intéresse

Coopérations fonctionnelles

Garde de semaine

Fusion des cercles

New Deal

Situation des OST

Proximité

TVA

# Coopérations fonctionnelles

Il est prévu que les coopérations fonctionnelles soient le **nouveau modèle de financement des gardes à partir de 2024**.

Depuis juin, des réunions sont organisées par la PAG (Plateforme d'accompagnement Gardes) autour de tous les thèmes à analyser. Le président a envoyé une lettre aux Flamands en réponse à leur proposition d'un modèle provincial et a imaginé **un projet de contre-proposition de budgétisation** (full options) qu'il a développé avec le permanent et plusieurs coordinateurs de PMG (barèmes IFIC intégrés avec, comme base, la sous-commission paritaire 330.01). Cette contre-proposition a été envoyée aux syndicats wallons et flamands ainsi qu'à Wachtposten Vlaanderen. Elle a ensuite été envoyée à la PAG.

Le président annonce qu'une **note, reprenant les commentaires rédigés collégialement par les syndicats wallons, la GBBW et la FAGW**, sur le document de synthèse des nombreux débats précédents de la PAG (40 pages + annexes), a été **envoyée à l'échelon fédéral** le 19 octobre.

Rappel : le président estime que la tournure de ces réunions prend une orientation inacceptable, par exemple :

- L'INAMI annonce vouloir **recupérer les passifs sociaux existants** auprès des PMG.
- Les **rubriques non-couvertes** précédemment ne sont pas davantage prises en charge dans le futur financement.
  - Des dépenses non couvertes par la coopération fonctionnelle devront être soldées par d'autres sources de financement.
  - En cas de faillite de la coopération fonctionnelle, la responsabilité des administrateurs (les MG) serait engagée.
- Il a été réclamé que le **financement des PMG** ne proviennent plus de l'enveloppe des honoraires médicaux.

## État des lieux des rapprochements entre PMG

- Gamena, AGHHN, CEGENO ont pris contact avec l'AGRF (Chimay) pour une éventuelle intégration en Coopération..
- Tous les PMG liégeois (hors AGEF) ont entamé des discussions.
- L'AGRF a été invitée au CA de la FAGW du 15/11/22

# Garde de semaine

Les projets actuels ainsi que les nouveaux candidats qui ont rentré les caractéristiques de leur PMG à l'INAMI, ont reçu un profil (Full Time, Part Time ou non éligible) du financement auquel ils auraient droit à partir du **1er janvier 2023**, sur base de différents critères et normes validés par la CNMM.

- un seul critère (**diminution du nombre d'habitants minimum**) avait été adapté à la demande des PMG flamands.
- les demandes wallonnes portant sur la prise en compte de la **faible densité de population** dans une partie importante de la RW sont restées sans réponse.
- pour certains PMG, les **réponses reçues sont inacceptables** et, parfois, elles imposent délibérément des associations de PMG.

Face à l'attitude de l'INAMI, **Gamena et Cegeno** envisagent de se lier par convention afin de pérenniser leur garde de semaine.

# Fusion des cercles

La réflexion se poursuit localement.

- **Brabant Wallon** : Tous les cercles (sauf Chastres et Incourt) s'associent au projet. Le BW a reçu, à titre d'exemple, les statuts du projet luxembourgeois ainsi que le formulaire de demande de subside.
  - Échéance espérée du dossier 31 août 2023.
- **Liège** : Le rapprochement entre 10 cercles de l'Ouest de la province est en cours. (Le Glamo collabore avec Grivegnée, Herstal et Jupille-S-Meuse).
  - Échéance espérée du dossier 31 août 2023.
- **Luxembourg** : La procédure de fusion des 3 cercles est en phase de finalisation et ils ont reçu un subside de 25.000€ pour couvrir les aspects administratifs.
  - Dans le courant du second semestre 2023, les ASBL des cercles seront liquidées et les avoirs, après soldes des bilans financiers avec l'AVIQ ou toute autre organisation, seront transmis au cercle unique.
- **Wallonie picarde** : Comines, Mouscron, Tournai et Ath ont déjà un secrétariat commun pour l'organisation des postes de garde. Ils ne voient pas l'intérêt de fusionner et craignent que toutes les réalités du terrain ne soient pas représentées dans un cercle unique.
  - Guy leur propose de l'inviter à l'une de leurs réunions pour parler de cela. Il rappelle que la cartographie actuelle des cercles n'est pas cohérente et qu'il est nécessaire d'arriver à une taille critique pour se faire entendre auprès des autorités.
- **Centre** :
  - Le Borinage et la région La Louvière, Binche, Soignies parlent davantage de coopération.
  - La FAGC a déjà rassemblé de nombreuses structures antérieures de MG et couvre 450.000 habitants.
- **Namur** : Les cercles semblent souhaiter garder leur identité actuelle.

Des budgets existent en RW et pourraient être alloués aux cercles pour faciliter leur fusion. **Ces subsides (demande de subvention facultative) doivent être rapidement demandés à l'AVIQ et encore dépensés en 2022** (frais d'avocat ou autre conseiller).

# New Deal

À la demande du Ministre Vandembroucke, un groupe de travail coprésidé par les Drs Van den Bruel et Belche progresse (actuellement plutôt sous forme de brainstorming) sur la manière d'organiser une pratique de médecine générale. La réflexion a aussi lieu au niveau du CMG (Collège de Médecine Générale). Cette initiative est considérée comme très importante par tous les participants. Les membres présents et le CA de la FAGW ont été invités à contribuer à cette réflexion toujours en cours. Le groupe de travail se réunit toutes les deux semaines environ, de septembre à décembre.

Les Cercles ont pu remettre leurs candidatures pour prendre part aux Focus Group, parallèlement aux travaux du groupe de réflexion, afin d'aborder ces questions plus en détails.

Grâce à l'appui du Collège de Médecine Générale, **la garde (mais pas son financement) a été ajoutée dans les sujets à analyser**. Le Dr Delrée participera à nouveau à ces réunions.

25 novembre, 9 décembre,  
16 décembre, 20 janvier :  
Réunions du groupe de  
travail Belche-Van den Bruel

Plus d'infos :  
[Sur le site de l'INAMI](#)

Vers le sommaire

# Situation des OST

Les OST vont être versées, non plus dans la 1ère ligne, mais dans la promotion de la Santé en ce compris la prévention. Les OST organisent des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur les maladies infectieuses et les mesures prophylactiques à destination des collectivités et des groupes à risque de la région de langue française. Les actions de sensibilisation, d'information et de formation peuvent être étendues à d'autres maladies d'étiologie infectieuse en concertation avec l'Aviq.

- Un subside annuel de **300.000€/OST** (100.000€+ 200.000€) serait alloué.
- Les **missions spécifiques principales** seront la surveillance des problèmes infectieux dans le champ d'action des inspecteurs d'hygiène (par exemple, dans les collectivités) et la gestion de clusters sous la responsabilité et la direction des inspecteurs d'hygiène régionaux (avec possibilité d'activation via d'autres).
- Chaque OST devra présenter un **plan d'action coordonné (PAC)** validé par l'Aviq pour 5 ans. Ces PAC détermineront les missions spécifiques à chaque OST.

Certains MG y voient une opportunité de pérenniser un outil pour la 1ère ligne avec du personnel administratif, voire un ETP infirmier.

- Le retard pris par l'administration risque de compliquer la gestion des contrats du personnel actuel en cette fin 2022.
- Le président propose de se revoir entre MG des OST et d'ensuite recontacter le Cabinet Morreale.

# Proxisanté

Les membres de la FAGW ont été invités à contribuer à cette réflexion dans le cadre des ateliers du 30 septembre 2022.

La mise en commun de moyens apparaît comme un facteur de rapprochement entre les ASBL des différents prestataires mais les MG estiment que la gestion et le fonctionnement devraient rester indépendants. Différents témoignages sont apportés par les membres dans ce sens.

Même à l'heure de la pluridisciplinarité, le Dr Delrée, présent le 30 septembre, a plaidé pour un financement d'un cercle mono-disciplinaire. Il soutient une 1ère ligne de soins forte.

Des inquiétudes apparaissent face aux hypothèses de définition de territoire et des structures des réseaux dans le cadre des ateliers de Proxisanté. Des informations complémentaires sont nécessaires.

10 décembre 2022 :

Présentation des  
conclusions de la démarche

Plus d'infos :

[Sur le site de Proxisanté](#)

Vers le sommaire

**Contact a été pris avec le fiscaliste** Yves Bernaert. Il dit ne pouvoir définir le nombre d'heures nécessaire à réaliser le travail car le cadre est complexe entre la loi belge complétée de circulaires et le cadre européen. D'après lui, il y aurait lieu d'analyser l'objet social, le champ d'application de chaque ASBL (Cercles, RLM, SISD, OST... ) et les tâches des gérants, des administrateurs et des personnes engagées par ces ASBL pour pouvoir définir si une exemption TVA s'applique en tout ou en partie ou non.

Les membres du CA qui ont pris ce dossier en charge procéderont de la manière suivante :

- **Analyser des tâches induites des missions des Cercles**, RML, OST, ASBL PMG et coopérations fonctionnelles.
- **Soumettre cette liste au fiscaliste** pour analyse et l'inviter à donner une **première évaluation** du probable coût du travail.

Un subside peut être sollicité auprès de l'AVIQ pour prendre en charge les coûts du fiscaliste.



# FAGW

## Prochaines dates



Plus d'infos : [www.fagw.be](http://www.fagw.be)

CA - 15 novembre 2022 (visio)

AG - 20 décembre 2022 (visio)

CA - 17 janvier 2023 (visio)

CA - 15 février 2023 (visio)

AG - 21 mars 2023 (visio)

CA - 25 avril 2023 (visio)

CA - 16 mai 2023 (visio)

AG - 17 juin 2023 (présentiel)